



**ANIMATEUR DE MOBILITÉ À VÉLO**



# LE MÉTIER D'ANIMATEUR DE MOBILITÉ À VÉLO

Dans le cadre de ses missions, l'Animateur.rice de Mobilité à Vélo :

- conseille le public sur les conditions de pratique du vélo et les règles de sécurité pour le partage de la route et des différents aménagements.
- met en place des projets pédagogiques autour de l'apprentissage du vélo en s'adaptant au public apprenant.
- encadre l'apprentissage du vélo sur des itinéraires carrossables permettant la mobilité à vélo, à l'exclusion de tout espace faisant appel à des techniques particulières de la pratique du vélo.
- encadre également dans des espaces fermés pour initier à l'apprentissage du vélo.
- contribue au fonctionnement de sa structure et au développement de la mobilité à vélo sur son territoire.

Le ou la titulaire du CQP d'Animateur de Mobilité à Vélo exerce ces activités de manière autonome et rémunérée au sein de vélo-écoles, qui peuvent être des associations, collectivités ou structures du secteur marchand.

## Profils des personnes encadrées

L'Animateur.rice de Mobilité à Vélo encadre tout public, prioritairement les personnes ne sachant pas faire de vélo ou n'étant pas à l'aise pour se déplacer à vélo :

- Enfants : en milieu scolaire ou non
- Adultes : à titre particulier, pour le loisir, dans le cadre de leur profession ou de leur insertion professionnelle et/ou sociale
- Séniors : à titre particulier.

Les besoins de ces publics peuvent être :

- l'apprentissage du vélo : avoir l'équilibre, pédaler, suivre une trajectoire, changer les vitesses...
- la prise d'autonomie : se déplacer en milieu ouvert sur un itinéraire connu.
- la prise de confiance pour circuler en ville en sécurité : prendre des informations, connaître le code de la route, connaître son vélo et ses caractéristiques, cohabiter avec les autres usagers...

Fiche RNCP de la certification visée : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36691>

Date de décision : 20-07-2022 / Durée de l'enregistrement en années : 3 / Date d'échéance de l'enregistrement : 20-07-2025

*La Maison du Vélo est habilitée par l'Organisme Certificateur de la branche Sport (OC Sport) pour dispenser cette formation et l'organisation des examens.*

## PUBLIC CONCERNÉ

- Bénévoles
- Salariés
- Demandeurs d'emploi

**Type d'emploi visé :**

- Animateur.rice de mobilité vélo
- Educateur.rice de mobilité vélo
- Moniteur.rice ou professeur.e en vélo-école

## PRÉ-REQUIS

Pour s'inscrire à la formation, il faut :

- ✓ Être titulaire d'une attestation de premiers secours (PSC1) ou autre qualification admise en équivalence (AFPS, BNS, SST)
- ✓ Attester d'un niveau de maîtrise technique par la réussite du test d'habileté d'entrée au CQP AMV\*
- ✓ Être majeur le jour de l'entrée en formation (Fournir une pièce d'identité à l'entrée en formation)
- ✓ Posséder un certificat médical de non contre-indication à l'encadrement du vélo.

## DURÉE DE LA FORMATION

- **105 heures de formation** (équivalent 3 semaines)
- **56 heures de stage** à effectuer, dans une vélo-école ou autre structure d'apprentissage du vélo
- **2 jours d'examen** final à l'issue de la formation et du stage.

## OBJECTIF DE LA FORMATION

Acquérir un diplôme professionnel pour enseigner et diffuser une pratique régulière du vélo auprès d'un large public.

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

D'après la délibération de la CPNEF Sport du 14 juin 2021, les formations visant la certification CQP AMV développent les blocs de compétences suivants :

- BC1 : Informer et conseiller le public sur les conditions de pratique du vélo en sécurité
- BC2 : Préparer et animer des séances d'apprentissage en mobilité à vélo
- BC3 : Participer au fonctionnement de la structure et à son environnement

## NOMBRE DE PLACES PAR SESSION

Les sessions sont limitées à 12 stagiaires maximum.

**“ Un.e professionnel.le pour développer la mobilité active. ”**

(\*) Une date de test à Toulouse vous sera proposée, ou vous pouvez faire appel aux évaluateurs habilités par l'OC Sport. Nous contacter.

La formation s'articule autour des 3 blocs de compétences ci-dessous.

## BC1 BLOC DE COMPÉTENCES 1

### **BC1. Informer et conseiller le public sur les conditions de pratique du vélo en sécurité**

C1.1.1. Sensibiliser le public et les différents interlocuteurs sur les bénéfices individuels et collectifs de la mobilité active à vélo afin de favoriser celle-ci comme une activité physique et un moyen de déplacement.

C1.1.2. Proposer au public des arguments et des solutions pour lever les freins à la pratique de la mobilité active à vélo.

C1.2.1. Informer les pratiquants sur les aménagements cyclables et la réglementation de la circulation à vélo afin de les sensibiliser aux dangers de la mobilité à vélo.

C1.2.2. Conseiller les pratiquants sur le choix d'itinéraires adaptés à leurs besoins en vue de faciliter leurs déplacements à vélo.

C1.2.3. Sensibiliser les pratiquants sur l'intermodalité afin de favoriser l'utilisation du vélo avec les autres moyens de déplacement.

C1.3.1. Conseiller les pratiquants sur les différents accessoires de vélo ainsi que les équipements du cycliste en leur proposant un matériel adapté à leurs usages.

C1.3.2. Sensibiliser les pratiquants à l'importance de se servir d'un vélo en bon état afin de réduire les risques d'accident lors de son utilisation.

C1.4.1. Informer les pratiquants du Code de la Route applicable aux cyclistes afin qu'ils connaissent la législation en vigueur.

C1.4.2. Informer les pratiquants du Code de la rue en vue de favoriser une meilleure cohabitation entre les usagers de la rue.

C1.5.1. Repérer les secteurs potentiellement dangereux pour définir un itinéraire sécurisé garantissant des conditions optimales de circulation.

C1.5.2. Sensibiliser les pratiquants aux dangers d'utiliser les voies ouvertes à la circulation pour adapter leurs comportements.

C1.5.3. Expliquer aux pratiquants les principaux scénarios d'accidents pour leur permettre d'identifier les situations à risques.

C1.5.4. Former les pratiquants aux bons comportements à adopter dans l'espace public ouvert aux vélos pour une meilleure cohabitation avec les autres usagers

# CONTENU DE LA FORMATION (SUITE)

BC2

## BLOC DE COMPÉTENCES 2

### BC2. Préparer et animer des séances d'apprentissage en mobilité à vélo

C2.1.1 Repérer le niveau de pratique, les capacités et limites des pratiquants en utilisant un ou plusieurs outils d'évaluation.

C2.1.2. Identifier les pratiquants à profil particulier ou éloignés de la pratique afin de leur proposer des séances d'apprentissage en mobilité à vélo adaptées.

C2.2.1. Repérer les espaces mobilisables pour la réalisation des séances d'apprentissage en mobilité à vélo en tenant compte des caractéristiques du site.

C2.2.3. Adapter son intervention en prenant en compte les caractéristiques préalablement observées du milieu de pratique.

C2.3.1. Intervenir dans chaque type de structures en prenant en compte les caractéristiques des pratiquants de celles-ci.

C2.3.2. Recueillir les informations relatives au projet de la structure afin de définir une ou plusieurs séances d'apprentissage en mobilité à vélo adaptée(s).

C2.3.3. Organiser une évaluation initiale des pratiquants en vue de construire une ou plusieurs séances d'apprentissage en mobilité à vélo répondant à leurs besoins

C2.3.4. Elaborer une ou plusieurs séances d'apprentissage en mobilité à vélo en s'appuyant sur l'évaluation initiale en vue d'assurer une progression pédagogique adaptée aux niveaux techniques pratiquants

C2.3.5. Organiser des évaluations continues et régulières des pratiquants en vue de proposer des modifications ou ajustements des séances d'apprentissage en mobilité à vélo initialement prévues.

C2.4.1. Se renseigner sur les différentes conditions de pratique en vue d'adapter en conséquence son intervention.

C2.4.2. Préparer son vélo ainsi que son matériel de réparation et de secours afin d'anticiper les incidents potentiels liés à la pratique du vélo.

C2.4.3. Vérifier l'état des vélos et l'équipement des pratiquants en garantissant leur usage de manière sécurisée.

C2.5.1. Enseigner aux pratiquants les vérifications des éléments de sécurité et d'entretien d'un vélo afin de les rendre autonome.

C2.5.2 Présenter aux pratiquants les comportements élémentaires pour une pratique du vélo en sécurité en veillant à leurs bonnes compréhensions.

C2.6.1. Evaluer le niveau des pratiquants en fin d'apprentissage pour apporter des recommandations sur leur capacité à évoluer en autonomie si nécessaire.

C2.7.1. Aménager des situations pédagogiques en les transposant d'un milieu protégé vers la circulation en milieu réel.

C2.7.2. Assurer la sécurité passive et active de la séance d'apprentissage en mobilité à vélo en mettant en place des protocoles adaptées aux pratiquants.

C2.7.3. Créer des situations complexes de circulation routière afin de faire évoluer les comportements des pratiquants.

C2.7.4. Apprendre aux pratiquants à identifier les comportements dangereux des autres usagers pour anticiper les situations à risque.

# CONTENU DE LA FORMATION (SUITE)

BC3

## BLOC DE COMPÉTENCES 3

### BC3. Participer au fonctionnement de la structure et à son environnement

C3.1.1. Repérer le contexte de son intervention afin de proposer des séances d'apprentissage en mobilités à vélo en s'appuyant sur la réglementation de la structure afférente.

C3.1.2. Identifier les interlocuteurs liés aux politiques cyclables en vue de développer son activité professionnelle.

C3.2.1. Intégrer son activité professionnelle au sein de la structure en connaissant son cadre règlementaire et ses spécificités afin de participer de manière pertinente au développement de celle-ci.

C3.2.2. Participer à la promotion de la structure en respectant les consignes et attributions définies par les dirigeants de celle-ci.

C3.3.1 Intégrer ses interventions au sein de la structure en veillant à la complémentarité avec les autres activités proposées par celle-ci.

C3.3.2. Réaliser l'entretien et les réparations du parc de vélos en garantissant son utilisation future de manière sécurisée et fonctionnelle.

C3.4.1. Evaluer le déroulement de ses interventions afin de mesurer la réussite ou non des objectifs fixés par la structure.

C3.4.2. Présenter ses actions auprès des dirigeants de la structure afin d'évaluer les résultats de celle-ci suivant les objectifs fixés.

C3.4.3. Formuler des propositions de modifications ou d'ajustements pour ses prochaines interventions en tenant compte des objectifs visés et des constats réalisés par les dirigeants de la structure.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Présence assidue durant la formation et le stage
- Évaluation formative
- Examen final de certification : rapport de stage, oraux, préparation et animation d'une séance pédagogique

Suite à un jury plénier avec l'OC Sport (certificateur), le ou la stagiaire se voit attribuer un **diplôme de niveau 3**, inscrit au RNCP et à l'annexe II du Code du Sport, permettant d'exercer son métier en toute autonomie et sans supervision, et d'obtenir la **carte professionnelle d'Éducateur sportif**.

La reconnaissance du CQP AMV par le Ministère des Sports permet aux Animateur.eice.s Mobilité à Vélo d'enseigner le cyclisme au sein des établissements demandant des qualifications particulières (Éducation nationale).

En tant qu'organisme de formation certifié Qualiopi, nous sommes à l'écoute des besoins spécifiques des stagiaires en formation : handicap (même temporaire) ou situation particulière.

Veuillez contacter l'Organisme de Formation de la Maison du Vélo pour échanger ensemble sur une possibilité d'aménagement ou de compensation (aménagement horaires, adaptation des modalités d'évaluation...).

## MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Les semaines de formation ont lieu sur site à Toulouse.

Le stage professionnel\* est à effectuer dans une structure type vélo-école, entre les semaines de formation ou avant le rendu du rapport de stage. Sont à réaliser, au minimum, 56h consécutives ou non sur l'ensemble des activités d'un animateur mobilité à vélo.

La formation se caractérise par un temps de pratique important, il nous apparaît essentiel de mettre en situation au maximum les stagiaires. La Maison du Vélo a une vélo-école qui dispense des séances d'apprentissage du vélo auprès de différents publics : enfants, scolaires ou non, adultes, grand public ou en insertion socioprofessionnelle, ... Les stagiaires en formation prépareront et animeront des séances en situation réelle avec l'accompagnement des formateurs. Ces temps permettent une acquisition de compétences techniques et une amélioration de la qualité pédagogique et ainsi favoriser les actions concrètes pour comprendre et assimiler.

L'alternance des temps de formation (individuel, binôme, groupe) est mis en avant pour favoriser les différents rythmes d'apprentissage.

Des contenus théoriques sont enseignés et mis à disposition à chaque stagiaire sur des supports individuels et communs (écran ou tableau).

Ces supports permettent à tous d'adopter le langage technique commun et faciliter la réflexion et la compréhension. Les supports de formation sont mis à disposition en version papier et numérique à l'aide d'une base documentaire en ligne. Elle contient aussi de la documentation complémentaire pour accompagner les futurs animateurs mobilité vélo dans le développement de leur projet dans la mobilité vélo.

Afin d'impliquer l'apprenant.e dans sa démarche de formation, nous soulignons notre posture pédagogique par une méthode active où «le faire» est privilégié et où l'interaction dans le groupe dynamise et consolide l'acquisition de nouvelles compétences.

Certaines interventions, avec des intervenants extérieurs spécialisés (sport-santé, troubles cognitifs chez les enfants) ou ne nécessitant pas de pratique sur site, pourront être proposées en visio-conférence.

En fonction de la progression des stagiaires et de leur niveau de compétences, le formateur adaptera ou approfondira certains contenus pédagogiques. Cet ajustement progressif optimise l'apprentissage des participants. Au-delà de la préparation aux examens de la certification, nous formons au métier d'animateur mobilité à vélo. Ainsi, pour faciliter l'ancrage des apprentissages et le développement d'une prise de recul nécessaire à la pratique de ce métier d'éducateur et de transmetteur, un dispositif d'auto-évaluation est proposé tout au long de la formation : grille d'auto-positionnement sur le référentiel de compétences, questionnaire des acquis sur les connaissances en cours d'acquisition, entretien téléphonique avec un tuteur référent de la Maison du Vélo pendant le stage professionnel, questionnaire d'évaluation de son stage.

*(\*) Exemples d'activités possibles durant le stage et entrant dans les 56 heures minimum : conseil et information du public sur la mobilité à vélo, participation à des réunions d'équipes, à des réunions avec partenaires, logistique, gestion et entretien du matériel, préparation des séances, encadrement de séances, bilans de séances, création d'outils pédagogiques, écriture de rapports techniques...*

## ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

L'équipe est constituée de formateurs salariés ou partenaires de la Maison du Vélo expérimentés dans la mise en œuvre d'actions d'apprentissage du vélo auprès d'élèves d'établissements scolaires, de publics jeunes et adultes de structures d'insertion et à vocation sociale et auprès de salariés des entreprises et agents de collectivités.



## COÛT DE LA FORMATION

- Frais pédagogiques : 2400 € net de taxe (30% à régler à l'entrée en formation)
- Frais de dossier à l'inscription : 50 €
- Frais de certification OC Sport : 50€

*Ce montant ne comprend pas les frais d'hébergement ni de restauration.*

**Après juillet 2025, le contenu de la certification évolue et le volume horaire va augmenter, le prix aussi.** Sont inclus dans les frais pédagogiques, les frais pour le rattrapage de 1 à 2 épreuves lors de la même session. Pour tout rattrapage supplémentaire lors de la session suivante, des frais administratifs de 50€ par épreuve sont à prévoir.

**Prise en charge possible dans le cadre de la formation professionnelle.** La certification est inscrite au RNCP et le Compte Personnel de Formation (CPF) peut être utilisé pour cette formation. *Se renseigner auprès de votre employeur, de votre Conseiller.ère Pôle emploi ou de votre OPCO.*

### Conditions de rétractation

En cas de rétractation avant le début de la formation, les conditions suivantes s'appliquent :

- 14 jours avant le début de la formation : seul les frais de dossier seront facturés
- Entre 14 et 3 jours avant le début de formation : 50% du montant total
- Dans les 3 jours avant le début de formation : 100%

## PRISE EN CHARGE DU COÛT DE LA FORMATION AU TITRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

### Vous êtes salarié.e ou demandeur.se d'emploi ?

Prise en charge possible des frais pédagogiques et des frais annexes (sous conditions) des formations de la Maison du Vélo par un Opérateur de Compétences (OPCO) ou par le pôle emploi de votre lieu de résidence au titre de la formation professionnelle.

*Demandez à votre employeur ou à Pôle emploi si vous pouvez suivre une formation et si celle-ci peut être prise en charge.*

**Étape 1 :** Nous vous adressons les documents relatifs à votre demande :

- Le programme détaillé de la formation,
- Un devis de la formation.

**Étape 2 :** L'OPCO dont dépend votre employeur ou Pôle emploi a 1 mois à réception de la demande d'aide financière pour instruire le dossier et donner son accord pour un financement total ou partiel de la formation, voire des frais annexes.

**Étape 3 :** Soit votre structure règle le coût de la formation à la Maison du Vélo et sollicite par la suite le remboursement à l'OPCO, soit l'OPCO règle directement le coût de la formation à la Maison du Vélo.

**Étape 4 :** Une convention de formation établie par la Maison du Vélo sera signée entre les deux parties : votre structure et la Maison du Vélo, et à l'issue de la formation, il sera remis à chaque stagiaire une facture acquittée, une attestation de présence et une copie de la feuille d'émargement.

*Ces documents seront nécessaires à votre structure pour justifier l'action de formation et solliciter le cas échéant la demande de remboursement.*

### Informations à mentionner sur le dossier de prise en charge :

- Nom de l'organisme de formation : La Maison du Vélo
- Forme juridique de l'organisme : association loi 1901
- N° SIRET : 487 420 945 00023
- Code APE : 9499 Z
- Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 73 31 06 228 31 auprès du Préfet de Région Midi-Pyrénées
- Responsable de la formation pédagogique : Mathilde DURAN
- Nombre d'heures de formation : 105 heures
- Frais pédagogiques : 2400 € net de taxe, 30% à régler à l'entrée en formation, frais de dossier à l'inscription de 50 € non remboursables.

*Dossier de prise en charge à déposer le plus tôt possible à l'OPCO ou à Pôle emploi, et avant le démarrage de la formation. Dans le cadre d'une demande de prise en charge par Pôle emploi, nous pouvons éditer le devis directement sur la plateforme en ligne de Pôle emploi où il vous faudra le valider avant qu'il soit transmis à votre conseiller.ère Pôle emploi. Il faudra nous communiquer **votre numéro de demandeur d'emploi et le nom de l'agence Pôle emploi** qui vous accompagne.*



## LIEUX DE FORMATION

La Maison du Vélo vous accueille dans son lieu de formation au 25 boulevard de Genève, 31200 Toulouse.

## VÉLO PERSONNEL

Différents temps de formation nécessiteront d'avoir un vélo. Les temps de pratique auront lieu en école dans l'agglomération toulousaine ou sur l'espace public. Les adresses vous seront communiquées avec le planning détaillé.

*Si vous ne pouvez pas venir avec votre propre vélo, vous pouvez profiter du prêt d'un vélo de la Maison du Vélo. Une pièce d'identité vous sera demandée en échange du prêt. Merci de le préciser lors de l'inscription.*

## HÉBERGEMENT ET RESTAURATION

Les possibilités d'hébergement et de restauration à Toulouse sont variées et nous n'avons pas de partenaire particulier.

## INSCRIPTIONS

Elles doivent s'effectuer **au plus tard 1 mois avant** le début de formation.

*Document mis à jour en septembre 2024*

## CONTACT

Pour tout renseignement complémentaire ou demande d'information concernant le dossier de candidature, contactez Agathe PEYRE, Responsable de l'Organisme de Formation de la Maison du Vélo.

[formations@maisonduvelotoulouse.com](mailto:formations@maisonduvelotoulouse.com)

07 68 64 02 02